

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 10

Vorwort: Editorial : il est interdit de tomber malade!
Autor: Probst, Jean-Robert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est interdit de tomber malade!

Impressum

Editeur

«Générations» société coopérative,
sans but lucratif

Directeur d'édition

Jean-Robert Probst
jrprobst@magazinegenerations.ch

Secrétariat de rédaction

Mariette Muller-Schertenleib
mmuller@magazinegenerations.ch

Rédaction

Bernadette Pidoux
bpidoux@magazinegenerations.ch
Catherine Prélaz
cprelaz@worldcom.ch

Secrétariat

Sylvia Pasquier,
Isabelle Bosson, Dominique Rochat

Administration et rédaction

Passage Saint-François 10
Case postale 2633, 1002 Lausanne
Tél. 021 321 14 21
Fax 021 321 14 20
Secrétariat ouvert
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Abonnements

11 numéros par an Fr. 45.—
Etranger: prix sur demande

Internet

www.magazinegenerations.ch

Collaborateurs réguliers

Jean-Pierre Baud,
Gérard Blanc, Laurence Dispaux,
Ariane Geiser, Daniel Grivel,
Jean-Claude Mercier, Guy Métraller,
Pécub, Françoise de Preux, Jean-Philippe
Rapp, Nicole Rohrbach, Skyll, Marian
Stepczynski, Sylviane Wehrli,
Annette Wicht, Urs Zeier.

Fondateur

Yves Debraine

Régie des annonces

Publimag SA
Contacts: Yves Hautier,
Rue Etraz 4
1003 Lausanne
Tél. 021 321 41 88
Fax 021 321 41 99
lausanne@publimag.ch
www.publimag.ch

Concept graphique et PAO

Pierre Maleszewski
paopima@worldcom.ch

Impression

Imprimeries Réunies Lausanne s.a.
Tirage: 43 000 exemplaires



Un certain nombre de mesures sont actuellement à l'étude, qui vont pénaliser les personnes âgées dans les mois et les années à venir. En clair, l'Etat refusera désormais de payer l'entier des prestations liées à la maladie, en exigeant la participation aux frais.

Afin d'éviter l'explosion des coûts de la santé, les personnes de plus de 50 ans sont priées de rester en bonne santé! On pourrait croire à une plaisanterie, mais elle ne fait rire personne. La compagnie d'assurances Helsana exige que les personnes de plus de 50 ans paient, en plus des primes d'assurances maladie, des primes supplémentaires pour couvrir les frais d'hospitalisation. Pour appuyer ses revendications, elle rappelle que les coûts des soins à domicile et en EMS ont augmenté de 46% entre 1998 et 2003.

Dans le même temps, Pascal Couchebin, qui n'est jamais en retard d'une idée «géniale», propose de limiter le remboursement des aides pour les gestes de la vie courante. Ou de limiter le remboursement des soins en EMS et à domicile à 90 jours. Au-delà de trois mois, les caisses ne verseraient plus qu'une participation très réduite.

Si par hasard, une personne malade survit au-delà de trois mois à une quelconque maladie, elle devrait encore passer à la caisse. Une fois ses économies ratiboisées et son petit appartement vendu, les prestations complémentaires pourraient entrer en action. Mais les assureurs ont bon espoir de voir les malades «défunter» avant d'en arriver là.

Le gouvernement vaudois, qui n'est jamais en retard d'une aberration, prévoit de faire payer un loyer aux résidants en EMS dès le 1^{er} janvier prochain. Oh, pas grand-chose, juste 1000 francs par mois... Les services sociaux seront invités à prendre la relève des personnes insolubles.

En résumé, il est fortement déconseillé aux personnes âgées de tomber malade. Mais elles ont quand même le droit de payer leurs primes d'assurances maladie. Jusqu'à leur dernier souffle...

Jean-Robert Probst